



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 21 octobre 2021

Etudes préalables au projet d'aménagement du complexe de Bellevue sur le périphérique nantais

Le projet d'aménagement du complexe de Bellevue a pour objectif de résorber les congestions et d'améliorer les conditions de circulation sur le périphérique nantais. Des sondages géotechniques sont en cours pour contribuer à la conception d'un nouvel ouvrage de franchissement de la Loire commun à toutes les variantes actuellement à l'étude.

Les études d'opportunité de l'aménagement du complexe de Bellevue ont permis de définir cinq variantes sur lesquelles l'avis du public sera recueilli d'ici la fin de l'année 2021. A l'issue de cette concertation publique, la DREAL Pays de la Loire, maître d'ouvrage de l'opération, engagera les études de la solution retenue.

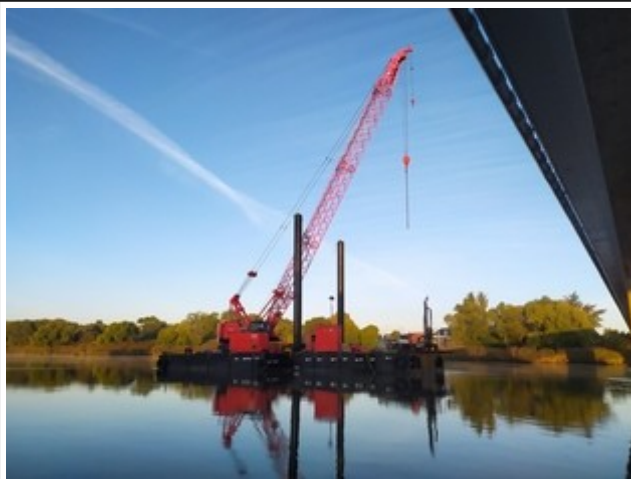
Les cinq variantes prévoient la construction d'un nouvel ouvrage de franchissement de la Loire, à l'aval immédiat des deux ponts existants. Quelle que soit la variante retenue, les piles en béton qui porteront les voies du futur pont seront réalisées dans l'alignement des piles existantes. Pour définir le type de fondation à prévoir, il est nécessaire dès à présent de connaître l'ensemble des caractéristiques du sol et du sous-sol .

La DREAL a passé un marché avec l'entreprise GEOTEC, basée à Saint-Etienne-de-Montluc pour la réalisation de sondages géotechniques dans la Loire à l'emplacement des quatre piles du pont de Bellevue.

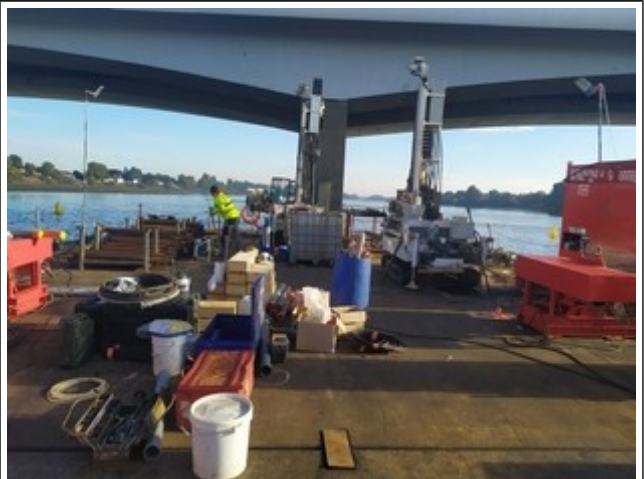
Le mode opératoire proposé par l'entreprise et retenu par le maître d'ouvrage, repose sur l'installation d'un ponton flottant sur lequel est installé le matériel de forage. Ce mode opératoire permet d'éviter les impacts sur la biodiversité et les espèces protégées en rive, qu'on aurait si on avait procédé par engin flottant depuis les berges.

Cette opération particulière et complexe, a été préparée en associant différents acteurs (Voies Navigables de France (VNF), Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Loire-Atlantique, Région des Pays de la Loire) pour obtenir les autorisations nécessaires sur l'occupation du domaine public fluvial, l'évaluation des incidences Natura 2000, le titre de navigation, l'arrêté préfectoral d'autorisation des sondages et l'utilisation du ponton de l'Hôtel de Région.

L'opération a débuté le 11 octobre 2021 pour une durée de trois mois et le contrôle de la qualité des sondages sera assuré par le Cerema Ouest, dans le cadre d'une mission assistance à maîtrise d'ouvrage.



Vue du ponton flottant en Loire et de la grue



Vue de la plateforme de travail et des foreuses

Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray - BP 33515
44035 Nantes